

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 22 mars 2024.

Etaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Léopoldine ROUDET, M. Christophe FROPPIER, M. Eddie STAMPONE, Adjoint
Mme Evelyne PERRIOT, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, M. Olivier GOUSSET, Mme Hélène MAITRE-HENRIET, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Marie-Rose GALMES, M. Patrick TAUSENDFREUND, M. Mehdi MONNIER, Mme Brigitte JACQUEMIN, M. Bernard LACHAMBRE, M. Eric LANÇON, M. Alain PONCET, Mme Sidonie MARCHAL, M. Gilles BORNOT, M. Eric MARCOT, Conseillers Municipaux

Etaient excusés :

M. Gilles MAILLARD avec pouvoir à Mme Christine SCHMITT
Mme Alixia BEAUTÉ avec pouvoir à Mme Léopoldine ROUDET
Mme Sophie GUILLAUME avec pouvoir à M. Christophe FROPPIER
Mme Myriam CHIAPPA KIGER avec pouvoir à M. Eric LANÇON

Etait absente :

Mme Ghénia BENSAOU

Secrétaire de séance :

Mme Priscilla BORGERHOFF

<u>OBJET</u>

<u>RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE FEMMES / HOMMES</u>
--

Cette délibération a été affichée le : 8 avril 2024

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE FEMMES / HOMMES

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

En application de la loi n° 2014-873 du 4 Août 2014 (articles 61 et 77) pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (codifiés à l'article L.2311-1-2 du code général des collectivités territoriales), les communes de plus de 20 000 habitants doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel d'égalité entre les femmes et les hommes.

Son contenu et les modalités de présentation sont fixés par décret n°2015-761 du 24 juin 2015 (article D2311-16 du CGCT).

Cette présentation a lieu préalablement aux débats sur le projet de budget.

Ce rapport (annexé) doit comporter 2 parties :

- La première partie concerne le bilan des actions conduites au titre des ressources humaines de la collectivité
- La seconde partie concerne le bilan des politiques publiques mises en œuvre sur le territoire pour favoriser l'égalité femmes-hommes

Une partie facultative permet de faire le point sur la situation économique et sociale en matière d'inégalité entre les femmes et les hommes sur le territoire.

Après avis de la commission compétente, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel d'égalité entre les femmes et les hommes annexé à la présente délibération.

Décision du Conseil Municipal
- Le Conseil Municipal a pris acte -
Ont signé au registre les membres présents
Le Maire,



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 8 avril 2024

Rapport égalité femmes – hommes – Annexe

Première partie

BILAN DES ACTIONS CONDUITES AU TITRE DES RESSOURCES HUMAINES DE LA COLLECTIVITE – ANNEE 2019

Les services municipaux sont structurés en 3 pôles avec une direction générale composée d'une DGS et de deux DGA.

- Un pôle sous la responsabilité d'un DGA qui comprend : CCAS, Sport Animation et Vie associative, Enfance-Jeunesse-Education, Musées, Médiathèque ; Archives, Chargée des associations culturelles et Relations internationales, Chargée de projets culturels, Sécurité, Centre Culturel Simone Veil.
- Un pôle sous la direction d'une DGA qui comprend : Manager de centre-ville et du commerce Développement territorial et Urbanisme, Bâtiments – Logistiques - Espaces publics, Environnement-Espaces verts
- Un pôle sous la direction de la DGS qui comprend : Ressources Humaines, Systèmes d'Information – Contrôle interne de gestion, Finances, Administration générale, Population–règlementation, Bureau du Maire, Relations Publique, Communication.

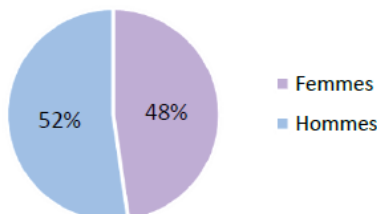
Aucun emploi de cabinet ni emploi fonctionnel n'est ouvert au sein des effectifs de la collectivité.

En application de loi sur la transformation de la fonction publique du 6 août 2019, la collectivité a appliqué au 1^{er} janvier 2022 les 1607 heures de travail annuelles avec une redéfinition des cycles de travail et un dispositif d'aménagement du temps de travail.

I) CONDITIONS GENERALES D'EMPLOI

⇒ Au 31 décembre 2022, la collectivité employait 216 femmes et 237 hommes sur emploi permanent

Répartition des effectifs
sur emploi permanent
par genre

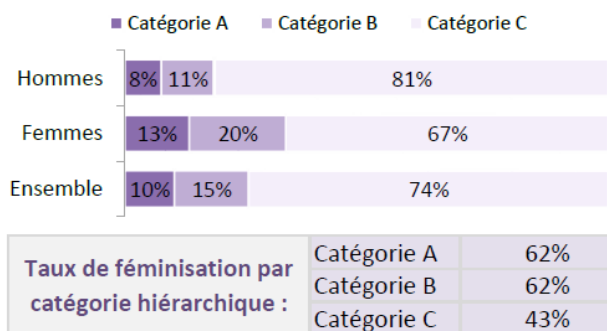


Aucun agent sur emploi fonctionnel

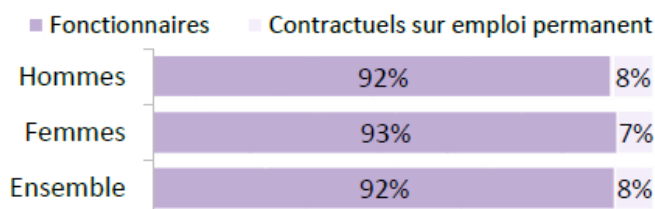
› Concernant les emplois permanents en équivalent temps plein rémunéré, on dénombre :

- 212,3 fonctionnaires hommes
- 177,8 fonctionnaires femmes
- 18,3 contractuels hommes
- 15,5 contractuelles femmes

⇒ Répartition des agents par genre et par catégorie (emplois permanents)



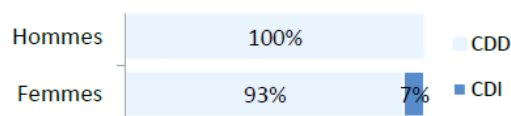
⇒ 7 % des femmes sont contractuelles permanentes contre 8 % des hommes



- 48 % des fonctionnaires sont des femmes et 52 % des hommes
- 44 % des contractuels permanents sont des femmes et 56 % des hommes

⇒ **7 % des femmes contractuelles sont en CDI contre aucun homme**

Au total, 1 agent en CDI sur 34 agents contractuels, soit 3 %



⇒ **Répartition par genre selon la filière (emplois permanents)**

Filière	Femmes	Hommes
Administrative	83%	17%
Technique	21%	79%
Culturelle	83%	17%
Sportive	57%	43%
Médico-sociale	100%	
Police	14%	86%
Incendie	-	-
Animation	74%	26%

⇒ **Le cadre d'emplois le plus féminisé est celui des ASEM**

ASEM	100%
Rédacteurs	95%
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	91%
Adjointes administratifs	86%
Animateurs	86%

⇒ **Le cadre d'emplois le plus masculinisé est celui des agents de maîtrise**

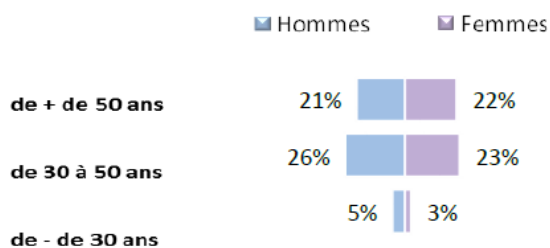
Agents de maîtrise	100%
Agents de police municipale	86%
Techniciens	80%
Adjointes techniques	76%
Ingénieurs	62%

** Seuls les 5 premiers cadres d'emplois comprenant au moins 5 agents permanents et féminisés ou masculinisés à plus de 50 % sont pris en compte.*

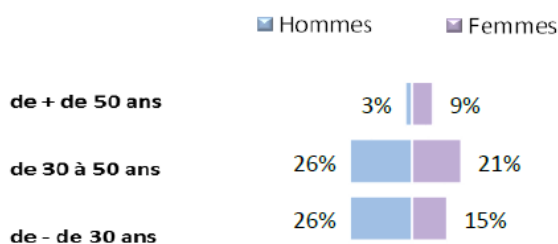
⇒ **Age moyen des agents sur emploi permanent**

Genre	Fonctionnaire	Contractuel permanent	Ensemble des agents sur emploi permanent
Femmes	48,07	37,17	47,31
Hommes	45,48	30,39	44,27

⇒ Pyramide des âges des fonctionnaires



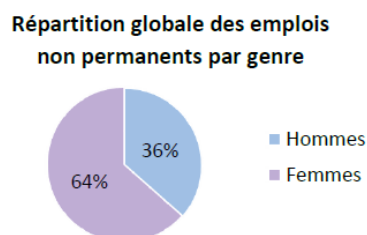
⇒ Pyramide des âges des contractuels



⇒ Précisions : agents sur emploi non permanent présents au cours de l'année 2022*

	Taux de féminisation
Saisonniers/occasionnels	50%
Emplois aidés	100%
Apprentis	100%

* ayant travaillé dans la collectivité entre le 01/01/2021 et le 31/12/2021



II) EVOLUTION DE CARRIERE ET TITULARISATION

⇒ 3 agents bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés.

Aucune nomination concerne des femmes

⇒ 6 lauréats d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité dont 1 n'ayant pas été nommé

Dont 80 % des nominations concernent des femmes

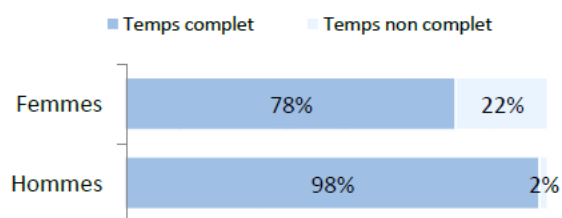
➔ Pour rappel, 48 % des fonctionnaires sont des femmes.

⇒ 4 lauréats d'un examen professionnel nommés

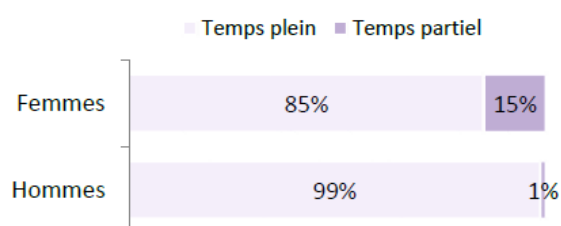
Dont 50 % des nominations concernent des femmes

III) ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL (AGENTS SUR EMPLOIS PERMANENTS)

⇒ Répartition des emplois à temps complet ou non complet



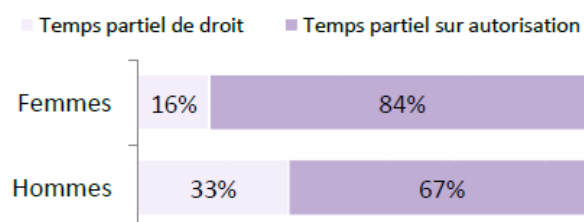
⇒ Répartition des emplois à temps plein ou à temps partiel



⇒ La collectivité dispose d'une charte du temps

Une charte du temps regroupe les mesures visant à améliorer l'articulation entre la vie professionnelle et la vie privée

⇒ Précisions sur les temps partiels (sur autorisation ou de droit)

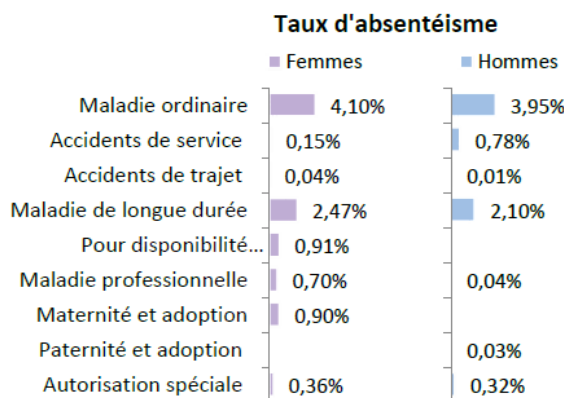


IV) CONDITIONS DE TRAVAIL ET CONGES

⇒ Taux d'absentéisme des agents permanents

	Femmes	Hommes
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,28%	4,74%
	Ensemble : 4,52%	
Taux d'absentéisme médical* (absences pour motif médical hors congés maternité)	8,30%	6,88%
	Ensemble : 7,15%	
Taux d'absentéisme Global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre**)	9,55%	7,23%
	Ensemble : 8,34%	

Formule du taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents sur emploi permanent x 365)



⇒ Nombre moyen de jours d'absence par agent permanent en 2022

- En moyenne, 30.3 jours d'absence pour tout motif médical* en 2022 pour chaque femme présente dans la collectivité ;
- En moyenne, 25.1 jours d'absence pour tout motif médical* en 2022 pour chaque homme présent dans la collectivité.

* Maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée et grave maladie, accidents du travail, maladie professionnelle

** Les absences pour « autres motifs » correspondent aux autorisations spéciales, par exemple pour motif familial, pour des concours ou examens professionnels... Ne sont pas comptabilisés les jours de formation, les absences pour motif syndical ou de représentation.

⇒ Congés maternité, paternité ou adoption des agents permanents en 2019

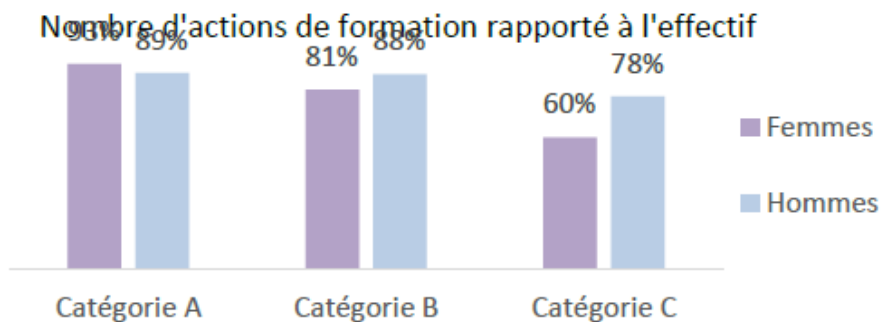
- 7 congés maternité ou adoption en 2022
- 4 congés paternité ou adoption en 2022

⇒ 44 accidents du travail déclarés en 2022

- 5.4 accidents du travail pour 100 femmes en position d'activité au 31 décembre 2022
- 10.1 accidents du travail pour 100 hommes en position d'activité au 31 décembre 2022
- Les accidents du travail concernant des femmes ont été suivis de 212 jours d'arrêt
- Les accidents du travail concernant des hommes ont été suivis de 721 jours d'arrêt

V) FORMATION

⇒ 338 départs en formation concernant des agents permanents

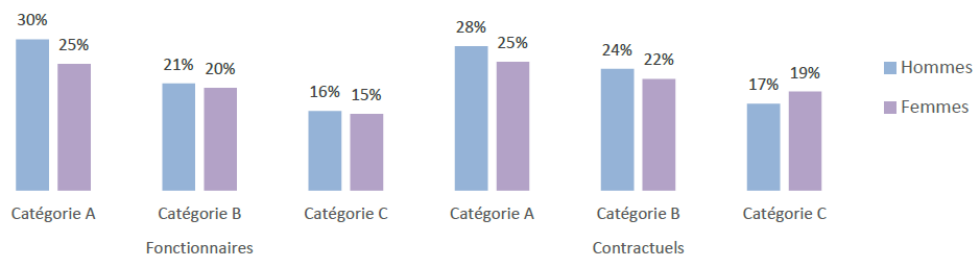


⇒ 14 départs en formation pour les agents non permanents

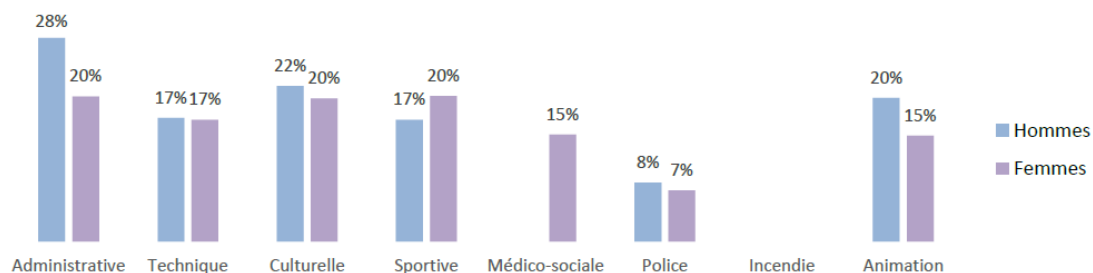
➤ 71.4 % des départs en formation d'agents non permanents concernaient des femmes

VI) REMUNERATION (AGENTS PERMANENTS)

⇒ Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la catégorie et le statut



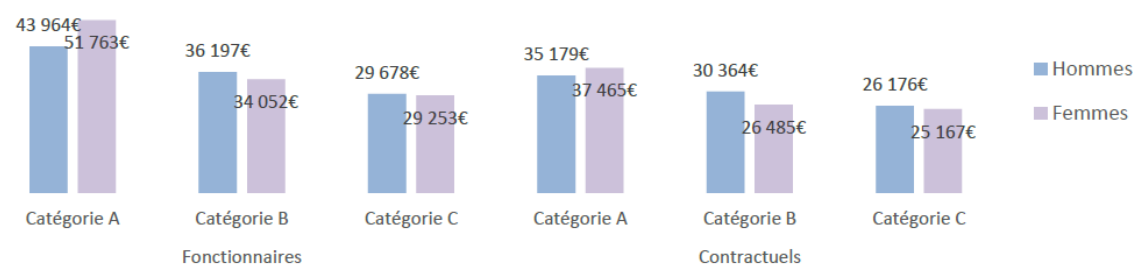
⇒ Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon les filières



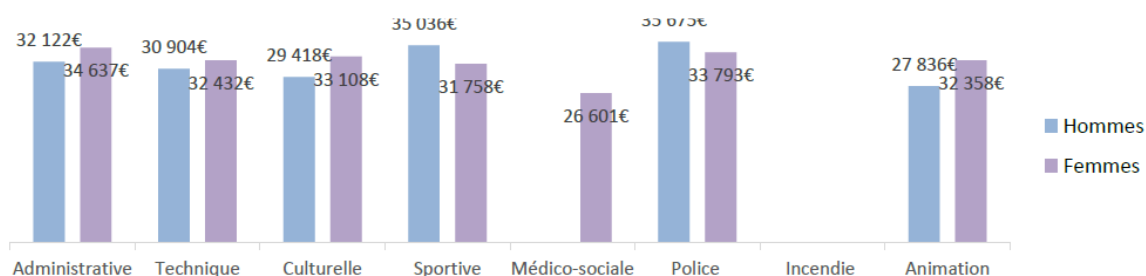
⇒ Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la filière et la catégorie

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrative	39%	24%	25%	20%	15%	18%
Technique	24%	28%	22%	23%	16%	13%
Culturelle	27%	23%	22%	19%	20%	18%
Sportive			17%	20%		
Médico-sociale						15%
Police					8%	7%
Incendie						
Animation			22%	21%	20%	13%

⇒ Rémunérations annuelles brutes moyennes en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) selon la catégorie hiérarchique et le statut



⇒ Rémunérations annuelles brutes moyennes en ETPR selon la filière



⇒ Rémunérations annuelles brutes moyennes en ETPR selon la catégorie et la filière

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrative	31 723 €	47 729 €	33 185 €	33 509 €	32 546 €	29 328 €
Technique	51 140 €	56 295 €	35 232 €	32 008 €	29 219 €	29 154 €
Culturelle	32 835 €	45 384 €	31 758 €	32 419 €	27 111 €	27 022 €
Sportive			35 036 €	31 758 €		
Médico-sociale						26 601 €
Police					35 675 €	33 793 €
Incendie						
Animation			32 121 €	32 452 €	27 433 €	32 329 €

VII) ACTE DE VIOLENCE OU DE HARCELEMENT

⇒ **Nombre d'actes de violences physiques envers le personnel (y compris violences sexuelles) pour 1 000 agents**

	Hommes	Femmes
Émanant du personnel avec arrêt de travail	4‰	0‰
Émanant du personnel sans arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers sans arrêt de travail	4‰	0‰

⇒ **Nombre de signalements au DRH pour harcèlement moral pour 1 000 agents**

	Hommes	Femmes
Émanant du personnel avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant du personnel sans arrêt de travail	0‰	5‰
Émanant des usagers avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers sans arrêt de travail	0‰	0‰

⇒ **Nombre de signalements au DRH pour harcèlement sexuel pour 1 000 agents**

	Hommes	Femmes
Émanant du personnel avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant du personnel sans arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers sans arrêt de travail	0‰	0‰

⇒ **Nombre de signalements au DRH pour agissements sexistes pour 1 000 agents**

	Hommes	Femmes
Émanant du personnel avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant du personnel sans arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers sans arrêt de travail	0‰	0‰

Cette synthèse sur l'égalité professionnelle reprend les principaux indicateurs du Rapport de Situation Comparée au 31 décembre 2022. Réalisée par le Centre de Gestion du Doubs par extraction des données du Rapport sur l'Etat de la Collectivité 2022 transmis en 2023 par la collectivité.

Deuxième partie

BILAN DES POLITIQUES PUBLIQUES MISES EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE POUR FAVORISER L'EGALITE FEMMES-HOMMES

La Ville intègre les questions de l'égalité entre les femmes et les hommes dans plusieurs de ses domaines d'intervention : Petite Enfance, jeunesse, sport, social, insertion professionnelle...

A ce titre, plusieurs exemples peuvent être cités :

Le Programme de Réussite Educative, issu de la loi Borloo de 2005 relative à la cohésion sociale, s'applique aux enfants et jeunes de 2 à 18 ans, présentant des signes de fragilité sociale, familiale, éducative, et ne bénéficiant pas d'un environnement favorable à un développement personnel harmonieux.

L'action porte sur un soutien individualisé et personnalisé à l'enfant, mobilisant si besoin, l'ensemble des acteurs du monde socio-éducatif.

En 2023, ce sont 226 accompagnements dont 127 garçons et 99 filles

Répartition par âge :

- 2 à 5 ans : 20 garçons et 12 filles
- 6 à 10 ans : 44 garçons et 35 filles
- 11 à 16 ans : 58 garçons et 52 filles
- 17 à 18 ans : 5 garçons et 0 filles

Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

Le CCAS de Montbéliard a géré, jusqu'en septembre 2023, un dispositif d'hébergement, dont un centre d'hébergement et de Réinsertion sociale (CHRS) collectif et diffus.

Ce dispositif est financé en dotation globale par l'Etat (DDCSPP), la CAF dans le cadre de l'APL et le Conseil Départemental pour l'accueil des enfants de moins de trois ans.

Dans le cadre du protocole « personnes victimes de violence », en 2023 de janvier à septembre 2023 (fin de la gestion par la Ville du dispositif d'hébergement d'urgence), ce sont :

- 11 femmes avec 18 enfants qui ont été accueillis sur le CHRS diffus.
- 12 femmes avec 18 enfants et 46 femmes isolées, ainsi que 36 hommes isolés, et 1 couple avec 3 enfants qui ont émargé sur le CHRS collectif mixte.

Ainsi, au cours de l'année 2023 jusqu'au 1^{er} septembre 2023, 35 ménages (40 en 2022) ont été accompagnés dans le cadre du protocole « personnes victimes de violences ».

Les admissions ont été effectuées avec accord au préalable du 115.

Le Groupe de Solidarité Emploi

Au titre de l'égalité femmes-hommes dans le domaine de l'emploi, il s'agit de mettre en exergue les actions du **Groupe Solidarité Emploi**.

Dans le cadre du GSE, est organisée la mise en lien de l'offre et de la demande d'emploi dans un contexte d'actions sécurisé, pour l'employeur qui participe à la formation de son futur salarié et pour le demandeur d'emploi qui sait qu'un emploi lui sera proposé à l'issue de sa formation.

Sur 89 bénéficiaires de l'action en 2023, 48 sont des femmes et 41 sont des hommes (animation, commerce vente, BNSSA, auxiliaire de vie, conducteur inter urbain, poids lourds)

Afin de lever l'un des freins d'accès à l'emploi pour les plus jeunes, et de favoriser l'accès au permis de conduire pour les personnes porteuses d'un projet professionnel clair, le CCAS propose une aide au permis de conduire.

Cette action est réalisée en partenariat avec la Roue de Secours (qui réalise en amont un diagnostic mobilité).

En 2022, ce sont 12 personnes qui ont pu bénéficier de cette aide : 8 femmes et 4 hommes.

Tous les ans un forum recrutement est organisé pour permettre aux demandeurs d'emploi de rencontrer des entreprises et de postuler sur les offres d'emploi proposées par celles-ci. En 2023 ce sont plus de 1000 visiteurs presque autant de femmes que d'hommes : 470 femmes pour 530 hommes ; 265 recrutements effectifs à l'issue de ce forum avec la même proportion de femmes et d'hommes quant à l'accès à l'emploi.

La Ville de Montbéliard met en place un forum des jobs d'été et de l'apprentissage tous les ans, dont l'objectif est de favoriser les échanges entre les acteurs du monde économique et les jeunes de plus de 16 ans.

Plusieurs ateliers sont proposés (espace consultation d'offres d'emploi, présentation des chantiers jeunes, atelier aide à la rédaction de CV et lettres de motivations, conférences sur la confiance en soi...)

Une enquête a été réalisée tout au long de la journée, 58 % des personnes interrogées étaient de sexe féminin, l'âge moyen était de 19 ans.

Le soutien aux associations favorisant l'égalité femmes/hommes CCAS :

Le soutien aux associations engagées sur l'égalité des femmes et des hommes, telle que Féminin pluri'elles : association de proximité au service des habitants, en privilégiant la dimension familiale, intergénérationnelle et citoyenne.

Des actions sur l'accompagnement des familles et les luttes contre les exclusions, des sorties familiales, des actions de promotion de la santé, des actions autour de la mixité et de l'égalité filles/garçons, des actions de soutien à la parentalité... sont menées par cette association.

Le CCAS a octroyé une subvention de 5000 € à l'association en 2023.

De nouvelles actions d'accompagnement socio-professionnelle des femmes isolées ont été apportées cette année par le GSE de La ville de Montbéliard. Une dizaine de personnes a été accompagnée dans leur désir d'accéder à un emploi ou une formation (lever les freins de mobilité, de garde d'enfants et coaching en savoir être).

Cette action est amenée à prendre de l'ampleur en 2024.

Troisième Partie

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE EN MATIERE D'INEGALITE HOMME FEMME SUR LE TERRITOIRE

(Données locales INSEE - commune de Montbéliard 25388 – chiffres détaillés parus le 27/02/2024)

EVOLUTION ET STRUCTURE DE LA POPULATION EN 2020

Population par grandes tranches d'âges

	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	26 078	100,0	25 521	100,0	25 726	100,0
0 à 14 ans	4 657	17,9	4 859	19,0	5 208	20,2
15 à 29 ans	5 698	21,9	4 988	19,5	5 036	19,6
30 à 44 ans	4 844	18,6	4 744	18,6	4 595	17,9
45 à 59 ans	4 948	19,0	4 379	17,2	4 197	16,3
60 à 74 ans	3 639	14,0	3 969	15,6	4 011	15,6
75 ans ou plus	2 293	8,8	2 582	10,1	2 679	10,4

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

Population de 15 ans ou plus par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle en 2020

	Hommes	Femmes	Part en % de la population âgée de		
			15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans ou +
Ensemble	9 802	10 723	100,0	100,0	100,0
Agriculteurs exploitants	0	0	0,0	0,0	0,0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	284	126	0,5	3,3	1,3
Cadres et professions intellectuelles supérieures	941	587	1,8	13,0	3,6
Professions intermédiaires	956	1 022	6,9	16,5	3,2
Employés	777	2 095	17,0	19,7	6,2
Ouvriers	2 546	773	14,1	27,9	3,9
Retraités	2 586	3 054	0,0	0,3	70,1
Autres personnes sans activité professionnelle	1 712	3 066	59,7	19,2	11,7

Source : Insee, RP2020 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2023.

Ménages selon leur composition

	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2009	%	2014	%	2020	%	2009	2014	2020
Ensemble	12 071	100,0	11 900	100,0	11 668	100,0	25 307	24 759	24 664
Ménages d'une personne	5 062	41,9	5 333	44,8	5 218	44,7	5 062	5 333	5 218
Hommes seuls	2 186	18,1	2 338	19,6	2 369	20,3	2 186	2 338	2 369
Femmes seules	2 876	23,8	2 995	25,2	2 848	24,4	2 876	2 995	2 848
Autres ménages sans famille	292	2,4	225	1,9	198	1,7	723	602	472
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	6 718	55,7	6 342	53,3	6 252	53,6	19 523	18 824	18 975
Un couple sans enfant	2 907	24,1	2 577	21,7	2 375	20,4	5 885	5 238	4 819
Un couple avec enfant(s)	2 626	21,8	2 513	21,1	2 502	21,4	10 476	10 178	10 400
Une famille monoparentale	1 185	9,8	1 252	10,5	1 375	11,8	3 162	3 407	3 756

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2023.

Scolarisation selon l'âge et le sexe en 2020

	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	1 297	984	75,9	74,8	77,1
6 à 10 ans	1 944	1 889	97,1	97,5	96,7
11 à 14 ans	1 381	1 338	96,9	97,2	96,6
15 à 17 ans	1 063	988	93,0	90,7	95,7
18 à 24 ans	2 488	1 217	48,9	46,3	52,2
25 à 29 ans	1 486	170	11,4	12,6	10,1
30 ans ou plus	15 482	196	1,3	1,4	1,2

Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2020

	Ensemble	Hommes	Femmes
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	17 947	8 427	9 520
Part des titulaires en %			
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	29,0	25,9	31,7
BEPC, brevet des collèges, DNB	6,3	4,7	7,7
CAP, BEP ou équivalent	22,4	26,3	18,9
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	16,6	16,0	17,1
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 2	8,9	9,1	8,7
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 3 ou bac + 4	7,6	6,7	8,4
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 5 ou plus	9,2	11,3	7,4

Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge en 2020

	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
Ensemble	15 134	10 311	68,1	8 045	53,2
15 à 24 ans	3 550	1 600	45,1	1 127	31,7
25 à 54 ans	8 946	7 364	82,3	5 806	64,9
55 à 64 ans	2 638	1 347	51,1	1 113	42,2
Hommes	7 511	5 559	74,0	4 363	58,1
15 à 24 ans	1 948	940	48,2	674	34,6
25 à 54 ans	4 423	3 997	90,4	3 187	72,0
55 à 64 ans	1 140	622	54,6	503	44,1
Femmes	7 624	4 752	62,3	3 681	48,3
15 à 24 ans	1 603	660	41,2	453	28,3
25 à 54 ans	4 523	3 367	74,4	2 619	57,9
55 à 64 ans	1 498	724	48,4	610	40,7

Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

	2009	2014	2020
Nombre de chômeurs	2 110	2 520	2 266
Taux de chômage en %	17,7	23,6	22,0
Taux de chômage des 15 à 24 ans	32,1	39,5	29,6
Taux de chômage des 25 à 54 ans	16,2	22,1	21,2
Taux de chômage des 55 à 64 ans	10,0	14,5	17,4

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

Emploi selon le statut professionnel

	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	17 928	100,0	16 730	100,0	16 541	100,0
Salariés	16 773	93,6	15 508	92,7	15 362	92,9
<i>dont femmes</i>	9 359	52,2	8 736	52,2	7 880	47,6
<i>dont temps partiel</i>	3 460	19,3	3 303	19,7	2 841	17,2
Non-salariés	1 155	6,4	1 222	7,3	1 178	7,1
<i>dont femmes</i>	467	2,6	509	3,0	504	3,0
<i>dont temps partiel</i>	150	0,8	168	1,0	196	1,2

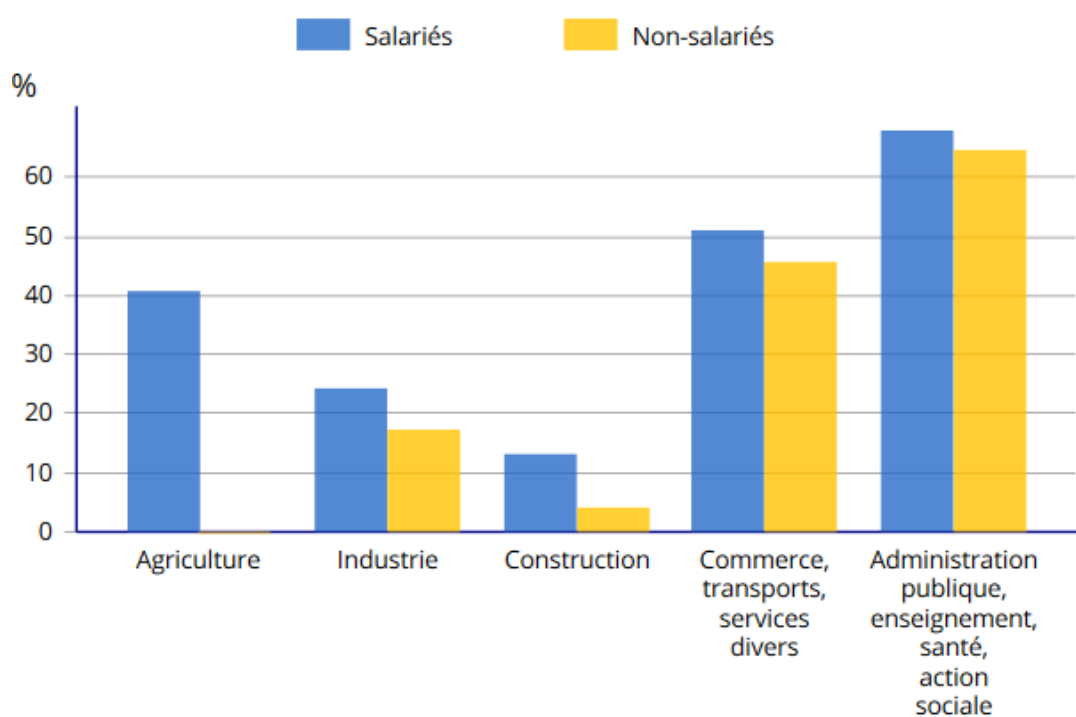
Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales lieu de travail, géographie au 01/01/2023.

Emploi selon le secteur d'activité

	2009		2014		2020			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	dont femmes en %	dont salariés en %
Ensemble	17 677	100,0	16 337	100,0	16 820	100,0	51,5	93,6
Agriculture	47	0,3	33	0,2	53	0,3	38,3	94,5
Industrie	2 471	14,0	1 908	11,7	2 701	16,1	24,1	98,2
Construction	543	3,1	479	2,9	635	3,8	11,4	80,6
Commerce, transports, services divers	6 723	38,0	6 462	39,6	6 994	41,6	50,7	90,9
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	7 892	44,6	7 455	45,6	6 439	38,3	67,9	95,8

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations complémentaires lieu de travail, géographie au 01/01/2023.

Taux de féminisation des emplois par statut et secteur d'activité en 2020



Source : Insee, RP2020 exploitation complémentaire lieu de travail, géographie au 01/01/2023.

Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus selon le sexe en 2020

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	4 421	100	3 727	100
Salariés	4 016	90,8	3 425	91,9
Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée	2 889	65,3	2 622	70,4
Contrats à durée déterminée	436	9,9	490	13,1
Intérim	487	11,0	119	3,2
Emplois aidés	26	0,6	76	2,1
Apprentissage - Stage	178	4,0	117	3,1
Non-Salariés	405	9,2	302	8,1
Indépendants	214	4,8	192	5,1
Employeurs	185	4,2	102	2,7
Aides familiaux	6	0,1	8	0,2

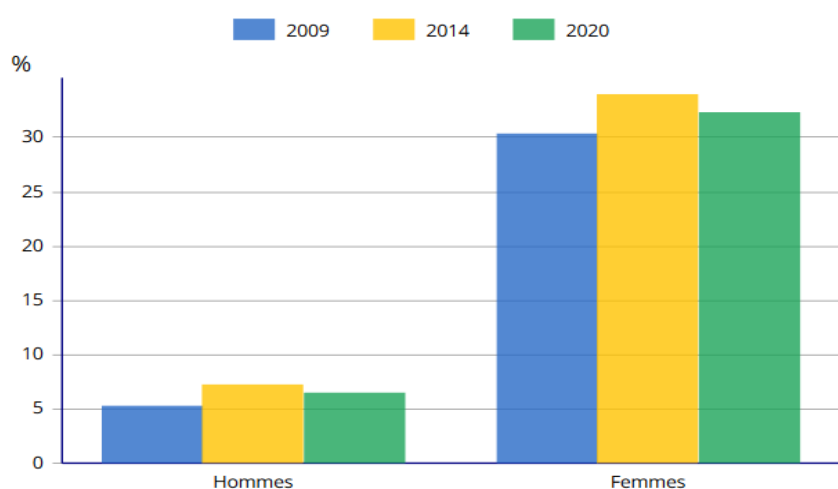
Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

Salariés de 15 à 64 ans par sexe, âge et temps partiel en 2020

	Hommes	dont % temps partiel	Femmes	dont % temps partiel
Ensemble	3 988	6,1	3 389	32,0
15 à 24 ans	640	11,8	435	36,0
25 à 54 ans	2 929	5,4	2 406	30,1
55 à 64 ans	419	2,8	548	37,7

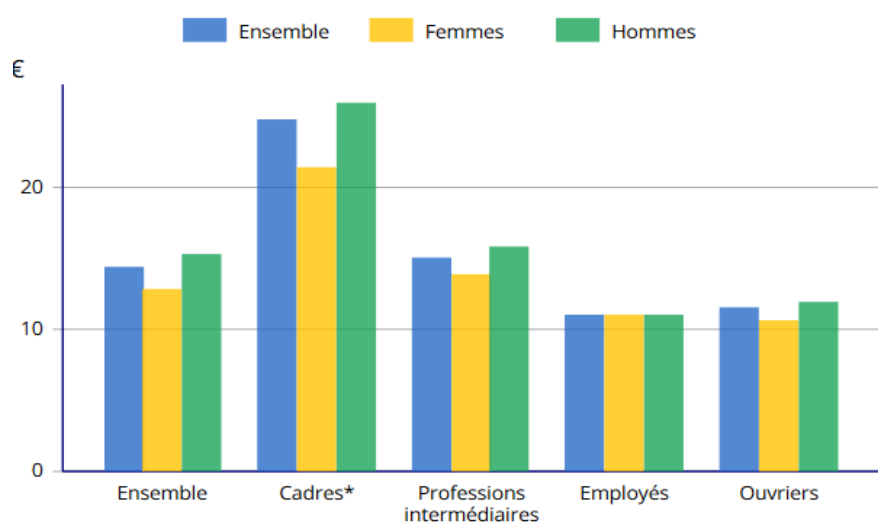
Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

Part des salariés de 15 ans ou plus à temps partiel par sexe



Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

Salaire net horaire moyen (en euros) selon la catégorie socioprofessionnelle en 2021

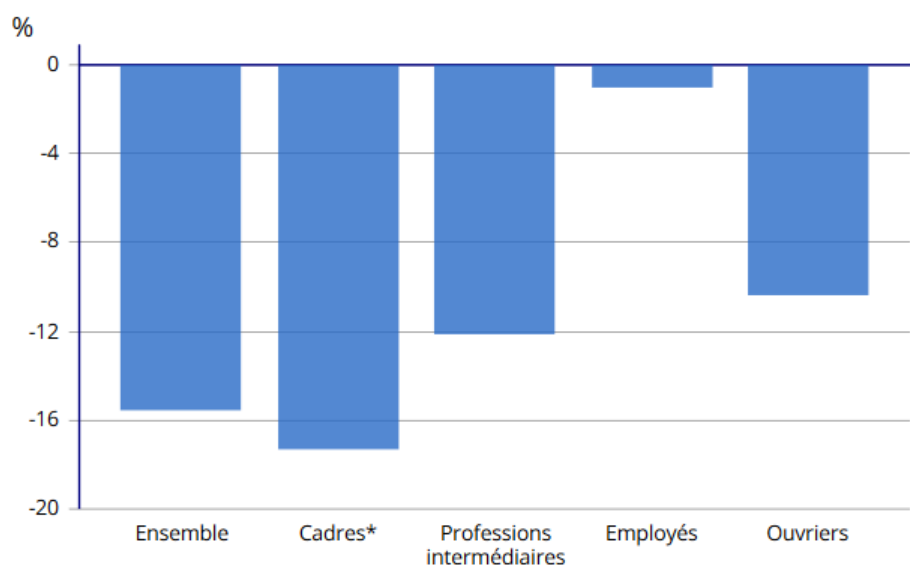


* Cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprises salariés

Champ : Secteur privé et entreprises publiques hors agriculture, catégorie socioprofessionnelle du poste principal occupé par le salarié dans l'année.

Source : Insee, Bases Tous salariés, fichier salariés au lieu de résidence en géographie au 01/01/2023.

Ecart de salaire net horaire moyen entre les femmes et les hommes selon la catégorie socioprofessionnelle en 2021



* Cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprises salariés

Champ : Secteur privé et entreprises publiques hors agriculture, catégorie socioprofessionnelle du poste principal occupé par le salarié dans l'année.

Source : Insee, Bases Tous salariés, fichier salariés au lieu de résidence en géographie au 01/01/2023.

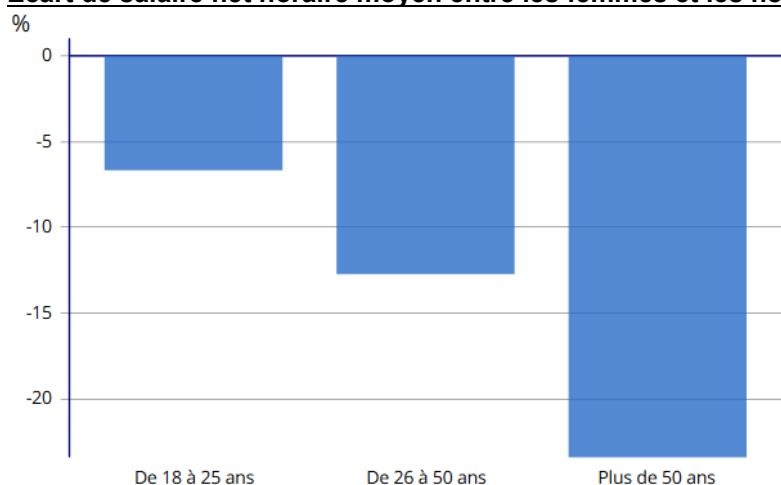
Salaire net horaire moyen (en euros) selon l'âge en 2021

	Ensemble	Femmes	Hommes
De 18 à 25 ans	11,0	10,5	11,3
De 26 à 50 ans	14,0	12,8	14,6
Plus de 50 ans	16,7	14,1	18,4

Champ : Secteur privé et entreprises publiques hors agriculture.

Source : Insee, Bases Tous salariés, fichier salariés au lieu de résidence en géographie au 01/01/2023.

Ecart de salaire net horaire moyen entre les femmes et les hommes selon l'âge en 2021



Champ : Secteur privé et entreprises publiques hors agriculture.

Source : Insee, Bases Tous salariés, fichier salariés au lieu de résidence en géographie au 01/01/2023.